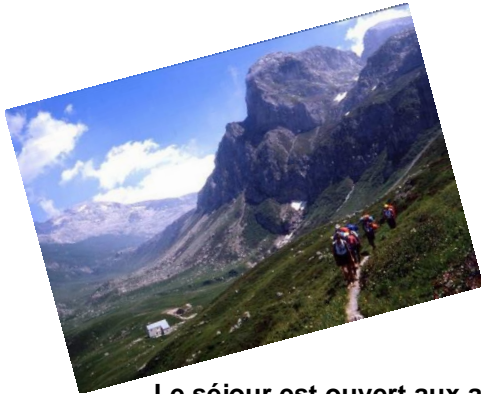


**Séjour à FRABOSA SOPRANA**  
**Les trésors de la Province de Coni dans le Piémont**  
**Du dimanche 16 Juin 2019 au jeudi 20 juin 2019**  
**5 jours (Date à confirmer)**  
**N° 2019-3**



**Le séjour est ouvert aux adhérents du Comité Départemental des Alpes-Maritimes inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2019 avec assurance RC. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRP avec licence 2019 et assurance RC.**

Nombre de participants : 12 au minimum, 25 au maximum

plus un ou deux accompagnateurs en fonction du nombre de participants.

Déplacements : voitures personnelles avec co-voiturage (sur la base de 4 personnes par voiture)

#### **PROGRAMME**

Courte rando urbaine de mise en forme à votre arrivée pour découvrir quelques-uns des trésors de la petite ville de Mondovi.

3 jours de randonnées vous seront proposés dans la merveilleuse région du Moregalese.

#### **HEBERGEMENT**

L'hébergement sera assuré en hôtel en pension complète à l'Hôtel Excelsior \*\*\* à Frabosa Soprana, supplément single 40€.

#### **COUT DU SEJOUR**

300€ par personne, en pension complète, boisson en sus

#### **Le prix comprend :**

- La pension complète, supplément chambre single 40€
- Les pique-niques du midi préparés par l'hôtel si randonnée à la journée
- Un guide local

#### **Le prix ne comprend pas :**

- Les boissons
- Les primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription,
- Les dépenses à caractère personnel,
- Le pré acheminement.

## INSCRIPTIONS

Les pré-inscriptions sont ouvertes auprès de la commission séjour, envoyer mail à : [martine.chech@gmail.com](mailto:martine.chech@gmail.com)  
Suivant le nombre de pré-inscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise au plus tard le **16 février 2019**.  
S'il est décidé de réaliser ce séjour, le Comité proposera aux pré inscrits un bulletin d'inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte 100 €.

## ASSURANCES FACULTATIVES

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi (annexe 11).

## PAIEMENTS

Acompte de 100 € à la pré-inscription. Date limite 16/02/2019.  
Primes d'assurance 21 € (facultatives mais fortement recommandées) à souscrire dès l'inscription.  
Solde du séjour avant le 16/05/2019 par chèque à l'ordre du CDRP06 ou par carte bancaire (Gold, Visa Premier...). Les instructions pour paiement CB vous seront communiquées par mail.

## CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite avant le 16/03/2019 : restitution de l'acompte 100€.
- Annulation entre le 15/03 et le 16/05 retenue de 100€.
- Annulation postérieure au 15/05/2019 : retenue de 100% du montant total du séjour.

(Les sommes retenues seront remboursées par l'assurance si vous avez souscrit l'assurance annulation et dans le cas d'une annulation justifiée) Cf. Notice sur les assurances jointe (annexe 10)

## DIVERS

Une réunion des participants pourra être organisée en mai 2019.

Conditions générales de vente (annexe 12 bis) consultable sur le site du CDRP06 ( [www.cdrp06.org](http://www.cdrp06.org) ).